

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 27 mars à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame la
maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2026

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN-GENEVOIS, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M.
BILLAUD, M. BOIS, M. BOMEL, M. CASTOR, Mme CHARDON, Mme DASSAUD-
GOICHOT, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, M. DRESCHER, M.
DURAND, Mme DUTHEIL, Mme ESCLAPEZ, Mme FAVRE, M. FORTES, M.
FRANCOIS, M. GENEVOIS-ABELIN, Mme GOMIZ, Mme MULARD, M. RIOU, M.
ROCHE, M. SNYERS, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PLISSON à Mme FLORES

Mme Kariman ABELIN-GENEVOIS a été désignée secrétaire de séance.

D2026_022

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Il est indiqué aux membres du conseil municipal qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit de 8 adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Abstentions : M. BOMEL, Mme DASSAUD-GOICHOT,

- **FIXE** le nombre d'adjoints au maire à 8.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La présidente de séance,
La maire,

Secrétaire de séance
Kariman ABELIN-GENEVOIS

